

2005B1204.

Fabrice FEUILLERAT

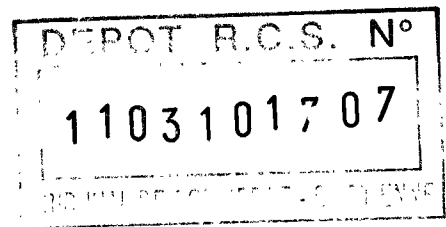
*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble*

38 Rue Paul Henri Spaak

26 000 VALENCE

Tél : 04 75 59 47 33

Fax : 04 75 59 30 23



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'EVALUATION DES APPORTS EFFECTUES
AU PROFIT DE**

LA SARL AA GROUP

par

**Madame Martha DOXFORD,
Madame Rose-Marie MENDES-FERNANDES,
Monsieur Philippe CANIVET,
et Monsieur Bruno MASSON**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des prescriptions de l'article L 223-9 du code de commerce, vous avez sollicité la nomination d'un commissaire aux apports, aux fins d'apprécier la valeur des parts de :

- la **SARL NAO**,
- la **SARL 3 AS**,

apportées à la **SARL AA GROUP** dans le cadre de l'augmentation de capital ladite SARL.

J'ai été désigné comme Commissaire aux apports avec pour mission :

- d'évaluer les apports effectués au profit de la **SARL AA GROUP**,
- d'établir les apports effectués au profit de la **SARL AA GROUP**,
- d'établir un rapport de mes vérifications et évaluations.

Conformément à cette mission, je vous présente ci-après, mon rapport établi après étude des comptes, contrôle du bilan de la **SARL NAO** arrêté au 30 juin 2009 et de la situation intermédiaire de la **SARL 3 AS** arrêtée au 30 juin 2009, et contrôle des modalités de l'opération envisagée.

I – DESCRIPTION DES APPORTS

I-1 SARL NAO

La société NAO est une société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 8 Rue Gérentet – 42 000 SAINT ETIENNE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 501 047 351.

Elle a été créée le 21 novembre 2007 pour une durée de 99 années.

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

La société a pour objet :

- L'exercice des professions d'architecte, d'urbanisme, de maître d'œuvre et toute mission se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
- Et plus généralement toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 euros divisé en 800 parts sociales de 10 euros réparties comme suit :

- Monsieur Philippe CANIVET est propriétaire de 200 parts sociales portant les numéros 1 à 200.
- Madame Martha DOXFORD est propriétaire de 200 parts sociales portant les numéros 201 à 400.
- Monsieur Bruno MASSON est propriétaire de 400 parts sociales portant les numéros 401 à 800.

Les associés sont propriétaires des droits sociaux de la société NAO par création de 600 parts sociales en numéraire lors de la souscription au capital et de 200 parts sociales suite à une cession de parts.

Monsieur Philippe CANIVET est propriétaire de 200 parts sociales, et fait apport à la **SARL AA GROUP** de la pleine propriété de 200 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

Madame Martha DOXFORD est propriétaire de 200 parts sociales, et fait apport à la **SARL AA GROUP** de la pleine propriété de 200 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

Monsieur Bruno MASSON est propriétaire de 400 parts sociales, et fait apport à la **SARL AA GROUP** de la pleine propriété de 400 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

I-2 SARL 3 AS

La société 3 AS est une société à responsabilité limitée au capital de 39 000 euros, dont le siège social est 81 Rue Pont du Gât – 26 000 VALENCE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 483 203 865.

Elle a été créée le 17 août 2005 pour une durée de 99 années.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société a pour objet :

- L'exercice des professions d'architecte, d'urbanisme, de maître d'œuvre et toute mission se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
- et plus généralement toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Le capital social est fixé à la somme de 39 000 euros divisé en 3 900 parts sociales de 10 euros réparties comme suit :

- Madame Rose-Marie MENDES-FERNANDES est propriétaire de 1 248 parts sociales portant les numéros 1 à 1 098 et 3 601 à 3 750,
- Monsieur Philippe CANIVET est propriétaire de 1 209 parts sociales portant les numéros 1 242 à 2 300 et 3 751 à 3 900.

- Madame Martha DOXFORD est propriétaire de 1 209 parts sociales portant les numéros 2 392 à 3 600,
- Monsieur Bruno MASSON est propriétaire de 234 parts sociales portant les numéros 1 099 à 1 241 et 2 301 à 2 391.

Les associés sont propriétaires des droits sociaux de la société 3 AS par création de 300 parts sociales en numéraire et par création de 1 209 parts sociales en nature lors de la souscription au capital, et de 2 391 parts sociales suite à diverses cessions de parts sociales.

Madame Rose-Marie MENDES-FERNANDES est propriétaire de 1 248 parts sociales, et fait apport à la **SARL AA GROUP** de la pleine propriété de 1 248 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

Monsieur Philippe CANIVET est propriétaire de 1 209 parts sociales, et fait apport à la **SARL AA GROUP** de la pleine propriété de 1 209 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

Madame Martha DOXFORD est propriétaire de 1 209 parts sociales, et fait apport à la **SARL AA GROUP** de la pleine propriété de 1 209 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

Monsieur Bruno MASSON est propriétaire de 234 parts sociales, et fait apport à la **SARL AA GROUP** de la pleine propriété de 234 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, entièrement libérées.

II – EVALUATION DES PARTS SOCIALES

II-1 SARL NAO

La valorisation des parts sociales de la SARL NAO a été retenue à 250 euros l'unité.

La valorisation des parts sociales a été calculée selon la méthode de l'actif net corrigé de la plus value latente sur titres détenus par la SARL NAO dans la SAS ARCH, sous filiale facturant les honoraires propres à l'activité.

Le fonds de commerce de la SAS ARCH a été valorisé sur la base de 40% du chiffre d'affaires moyen HT des deux dernières années, augmentée d'une année de résultat moyen calculé sur les deux dernières années, à savoir 2007 et 2008.

Monsieur Philippe CANIVET fait apport à la **SARL AA GROUP** de 200 parts sociales de la SARL NAO qu'il détient à la valeur retenue de 250 euros la part, soit 50 000 euros.

Madame Martha DOXFORD fait apport à la **SARL AA GROUP** de 200 parts sociales de la SARL NAO qu'elle détient à la valeur retenue de 250 euros la part, soit 50 000 euros.

Monsieur Bruno MASSON fait apport à la **SARL AA GROUP** de 400 parts sociales de la SARL NAO qu'il détient à la valeur retenue de 250 euros la part, soit 100 000 euros.

II-2 SARL 3 AS

La valorisation des parts sociales de la SARL 3 AS a été retenue à 51.28 euros l'unité.

La valorisation des parts sociales a été calculée selon la méthode de l'actif net corrigé de la plus value latente sur titres détenus par la SARL 3 AS dans la SARL ARIES sous filiale facturant les honoraires propres à l'activité.

Le fonds de commerce de la SARL ARIES a été valorisé sur la base de 40% du chiffre d'affaires moyen HT des deux dernières années, augmentée d'une année de résultat moyen calculé sur les deux dernières années, à savoir 2007 et 2008.

La valeur retenue de la part sociale de la SARL 3 AS a été plafonnée au prix consenti et accepté dans l'acte de cession de 234 parts sociales de la SARL 3 AS en date du 24 juillet 2009, à savoir 51.28 euros.

Madame Rose-Marie MENDES-FERNANDES fait apport à la **SARL AA GROUP** de 1 248 parts sociales de la SARL 3 AS qu'elle détient à la valeur retenue de 51.28 euros la part, soit 64 000 euros.

Monsieur Philippe CANIVET fait apport à la **SARL AA GROUP** de 1 209 parts sociales de la SARL 3 AS qu'il détient à la valeur retenue de 51.28 euros la part, soit 62 000 euros.

Madame Martha DOXFORD fait apport à la **SARL AA GROUP** de 1 209 parts sociales de la SARL 3 AS qu'elle détient à la valeur retenue de 51.28 euros la part, soit 62 000 euros.

Monsieur Bruno MASSON fait apport à la **SARL AA GROUP** de 234 parts sociales de la SARL 3 AS qu'il détient à la valeur retenue de 51.28 euros la part, soit 12 000 euros.

III – CONCLUSION

Les valeurs retenues pour les apports effectués par Madame Martha DOXFORD, Madame Rose-Marie MENDES-FERNANDES, Monsieur Philippe CANIVET et Monsieur Bruno MASSON étant celles déterminées ci-dessus, je considère que les apports globaux respectifs effectués s'établissent à 112 000 euros, 64 000 euros, 112 000 euros et 112 000 euros, représentant ainsi un apport total de 400 000 euros (Quatre cent mille euros).

Fait à VALENCE, 11 janvier 2010

Le Commissaire aux apports



Fabrice FEUILLERAT